



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi 12 décembre 2016 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs les conseillers	Michel Lafontaine Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

ADMINISTRATION

2016-12-199

Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour ci-dessous présenté;

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Claude Thouin

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADMINISTRATION

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016
3. Comptes à approuver et à payer
4. Calendrier des séances publiques du conseil pour l'année 2017
5. Distribution des postes aux membres du conseil
6. Nomination du maire suppléant pour l'année 2017
7. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Nomination d'un représentant autorisé – ClicSÉQR
10. Nomination d'un responsable des services électroniques – ClicSÉQR
11. Autorisation du paiement des factures de BELL GAZ sur réception
12. Don de 500 \$ à la FADOQ
13. État de toutes personnes endettées envers la municipalité au 5 décembre 2016
14. Appui financier de 300 \$ à Mme Iphigénie Marcoux-Fortier



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

15. Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

SÉCURITÉ INCENDIE | SÉCURITÉ CIVILE

16. Amendement à la résolution 00-347 du 4 décembre 2000 pour autoriser les membres de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction

VOIRIE | HYGIÈNE DU MILIEU

17. Offre de services de Nordikeau (eaux usées et eau potable)

URBANISME

18. Appui : demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ : lot 3 452 109 (2088, rue des Érables)
- 19.

LOISIRS | CULTURE

20. Rappel de Mme Stéphanie Poirier à titre de surveillante du chalet des loisirs pour la saison 2016-2017

ÉGLISE | CSEN

21. Travaux de réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle

AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS

22. TECQ 2014-2018 – Mise à jour de la résolution 2016-10-157
23. Résultats des profits du Party d'huîtres et répartition de ces profits

PÉRIODE DE QUESTIONS

24. Levée de la séance

2016-12-200

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Lise L'heureux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-201

Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Michel Lafontaine



Municipalité
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

D'approuver les comptes tel que décrits ci-dessous :

Chèques émis au cours du mois	2 744.11 \$
Chèques à émettre au 12 décembre 2016	111 553.68 \$
Salaires payés au cours du mois	15 321.83 \$
Total	129 619.62 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-202

Calendrier des séances publiques du conseil pour l'année 2017

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher

Appuyé par Lise l'heureux

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20h :

Séances du conseil

16 Janvier 2017
13 février 2017
13 mars 2017
10 avril 2017
8 mai 2017
12 juin 2017
10 juillet 2017
14 août 2017
11 septembre 2017
10 octobre 2017
13 novembre 2017
11 décembre 2017

Réunions préparatoires

16 janvier 2017
6 février 2017
6 mars 2017
3 avril 2017
1^{er} mai 2017
5 juin 2017
3 juillet 2017
14 août 2017
5 septembre 2017
2 octobre 2017
6 novembre 2017
4 décembre 2017

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-203

Distribution des postes aux membres du conseil

Il est proposé par Michel Lafontaine

Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal adopte la distribution des postes à chacun des membres du conseil tel que présenté ci-dessous :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2016**

*Municipalité
de St-Norbert*

Voirie | Travaux publics | Barrage de castors

Responsable : Claude Thouin

Substitut : Jocelyn Denis

Service incendie de la MRC

Responsable : Jacynthe Leduc

Substitut : Lise l'heureux

OMH La Bonaventure

Siégeant sur le conseil d'administration : Jacynthe Leduc & Lise l'heureux

Loisirs | Culture | Organisme

Responsable : Annie Boucher

Substituts : Jacynthe Leduc & Jocelyn Denis

Bibliothèque

Responsable : Lise L'Heureux

Substitut : Jacynthe Leduc

CSEN

Responsable : Michel Lafontaine

Substitut : Jocelyn Denis

Politique familiale

Responsable : Michel Lafontaine

Substitut : Lise L'Heureux

Immeubles | Équipements

Responsable : Jocelyn Denis

Substituts : Claude Thouin & Michel Lafontaine

Finances

Responsable : Lise l'heureux

Ressources humaines

Responsable : Annie Boucher

Substitut : Jocelyn Denis

Communications

Responsable : Annie Boucher

Substitut : Lise l'heureux

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-204

Nomination du maire suppléant pour l'année 2017

Considérant que le terme du maire suppléant de monsieur Jocelyn Denis vient à échéance au 31-12-2016;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour l'année 2017 (jusqu'à l'élection);



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2016**

*Municipalité
de St-Norbert*

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Michel Lafontaine

Que le conseil municipal nomme madame Annie Boucher à titre de mairesse suppléante pour l'année 2017 (jusqu'à l'élection);

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

DÉCLARATION

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la secrétaire trésorière doit déposer un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil. Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique* et qui excède la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (article 4 du règlement 353 - règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Saint-Norbert).

Mme Gagnon informe le conseil qu'aucun élu n'a déposé de déclaration à cet effet au cours de l'année 2016.

DÉPÔT

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les « Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dûment complétées des sept (7) membres du conseil municipal.

2016-12-205

Nomination d'un représentant autorisé – ClicSÉQUR

Considérant l'obligation de la Municipalité de Saint-Norbert de nommer un représentant autorisé à clicSÉQUR auprès de Revenu Québec afin de pouvoir utiliser les services offerts sur le site de clicSÉQUR-entreprise;

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert doit remplacer la responsable identifiée à l'organisme soit madame Lucie Poulette, puisque cette dernière a quitté ses fonctions;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un autre représentant autorisé;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Lise L'heureux

Que la Municipalité de Saint-Norbert nomme madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante autorisée et l'autorise, par la présente, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2016**

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à madame Caroline Gagnon les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-206

Nomination d'un responsable des services électroniques – ClicSÉQUR

Considérant la résolution 2016-12-___ (précédente);

Considérant qu'il est également nécessaire pour la Municipalité de Saint-Norbert de remplacer le responsable des services électroniques, soit M. Jean-François Lévis, puisque ce dernier a quitté ses fonctions;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux

Appuyé par Claude Thouin

Que la Municipalité de Saint-Norbert nomme madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable des services électroniques et l'autorise, par la présente, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert les documents requis à titre de responsable des services électroniques auprès de clicSÉQUR et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-207

Autorisation du paiement des factures de BELL GAZ sur réception

Considérant que le conseil municipal bénéficie d'un escompte de 2 sous le litre auprès du fournisseur BELL GAZ ltée lorsque la facture est payée dans les dix |10| jours de sa réception;

Considérant que le conseil municipal souhaite bénéficier de cet escompte;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux

Appuyé par Claude Thouin

Que la directrice générale paie les prochaines factures de BELL GAZ sur réception afin de bénéficier de l'escompte de 2 sous le litre.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-208

Don de 500 \$ à la FADOQ

Considérant que Mme Hélène Beaufort, présidente de la FADOQ, a adressé une demande au conseil municipal pour recevoir une somme de 500 \$ afin que l'organisme se procure un ordinateur portable;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

Appuyé par Jacynthe Leduc

Qu'un montant de 500 \$ soit remis en don à la FADOQ afin que l'organisme puisse acquérir un ordinateur portable.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-209

État de toutes personnes endettées envers la municipalité au 5 décembre 2016

Considérant que l'article 1022 du *Code municipal du Québec* prévoit que le secrétaire-trésorier doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état de toutes personnes endettées envers la municipalité ;

Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Considérant que madame Gagnon, secrétaire trésorière, dépose l'état de toutes personnes endettées envers la municipalité dont la totalité des soldes, incluant les pénalités et les intérêts, s'élève à 90 965.40 \$.

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

D'approuver le dépôt de cet état daté du 5 décembre 2016;

D'autoriser la direction générale à envoyer une mise en demeure aux personnes ayant des taxes impayées de 2013.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-210

Appui financier de 300 \$ à Mme Iphigénie Marcoux-Fortier

Considérant que Mme Iphigénie Marcoux-Grenier a adressé une demande d'appui financier de 300\$ à la Municipalité de Saint-Norbert dans le cadre de la présentation, à la salle municipale le 16 février 2016, d'un documentaire qu'elle a coréaliser : *Les Indiens, l'aigle et le dindon* ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Lise L'heureux

D'autoriser le versement d'une aide de 300 \$, de prêter la salle municipale sans frais et de permettre l'utilisation du logo de la municipalité dans le cadre de la promotion de cet événement.

Monsieur le maire demande le vote.

M. Jocelyn Denis s'abstient considérant le lien de parenté qui le lie à Mme Marcoux.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-211

Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert a effectué des travaux de remplacement de ponceau et de drainage sur le rang Ste-Anne dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* et suivant la résolution 2016-10-163;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Michel Lafontaine

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

SÉCURITÉ INCENDIE | SÉCURITÉ CIVILE

2016-12-212

Amendement à la résolution 00-347 du 4 décembre 2000 pour autoriser les membres de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction

La résolution doit désormais se lire comme suit :

Considérant que pour assurer effectivement et légalement ses poursuites pénales, la Municipalité de Saint-Norbert autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux
Appuyé par Michel Lafontaine

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q.C.C-25.1);

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Municipalité de Saint-Norbert, un constat d'infraction pour toute infraction;

- i. Aux dispositions du **Code de la sécurité routière** (L.R.Q.c. C-24.2) et de l'un de ses règlements;
- ii. Aux dispositions de **Code municipal du Québec** (L.R.Q.c. 27.1) et de l'un de ses règlements;
- iii. Aux dispositions de la **Loi sur les véhicules hors routes** (L.R.Q.c. V-1.2) et de l'un de ses règlements;
- iv. Aux dispositions de la **Loi concernant l'impôt sur le tabac** (L.R.Q.chapitre 1-2 article 14.3 et 15.0.1)



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

VOIRIE | HYGIÈNE DU MILIEU

2016-12-213

Offre de services de Nordikeau (eaux usées et eau potable)

Considérant que le conseil municipal a mandaté la firme Nordikeau pour effectuer l'exploitation des ouvrages d'assainissement au cours de l'année 2016 et que ce mandat prenait fin au 30 septembre 2016 ;

Considérant que le conseil municipal est satisfait du travail effectué par Nordikeau;

Considérant que Nordikeau a déposé son offre de service pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et l'échantillonnage de deux réseaux d'eau potable de moins de 500 personnes pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017 ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Annie Boucher

D'accepter l'offre de service de Nordikeau pour les eaux usées au montant de 830.40 \$ / mois (15 mois) = 12 456 \$ plus taxes et pour l'eau potable au montant de 60.00 \$ / mois (15 mois) = 900 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

URBANISME

2016-12-214

Appui : demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ : lot 3 452 109 (2088, rue des Érables)

Considérant la demande déposée par madame Michelle Généreux à l'effet d'utiliser le lot 3 452 109 à des fins autres qu'agricoles, soit l'utilisation d'une partie de sa résidence comme bureau pour ses activités professionnelles;

Considérant que l'usage projeté est conforme aux dispositions du règlement de zonage en vigueur;

Considérant que l'ensemble des critères obligatoires de l'article 62 de la *Loi sur protection du territoire et des activités agricoles* est respecté;

Considérant que la demande n'implique pas l'ajout d'une nouvelle construction;

Considérant qu'il n'y donc pas ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espace approprié pour réaliser de projet;

En Conséquence et pour ses motifs :



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Lise L'heureux

Que la municipalité appuie la demande de madame Michelle Généreux qui consiste à utiliser le lot 3 452 109 à des fins autres qu'agricoles, soit l'utilisation d'une partie de sa résidence comme bureau pour ses activités professionnelles.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS | CULTURE

2016-12-215

Rappel de Mme Stéphanie Poirier à titre de surveillante du chalet des loisirs pour la saison 2016-2017

Considérant que madame Stéphanie Poirier a fait un bon travail au niveau de la garde du chalet au cours des années passées;

Considérant que le conseil municipal souhaite que le chalet des loisirs soit ouvert aux jeunes;

Considérant que madame Poirier est toujours intéressée à assurer la garde du chalet des loisirs à raison de 20h par semaine;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal rappelle Mme Stéphanie Poirier afin qu'elle assure la garde du chalet des loisirs dès que la patinoire sera en service jusqu'à la fin de la saison et ce selon les conditions salariales établies par le conseil.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ÉGLISE | CSEN

2016-12-216

Travaux de réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle

Considérant que le *Comité pour la sauvegarde de l'église Norbertoise /CSEN/* a déposé au conseil municipal son «Rapport d'activités et planification pour l'année 2017» lors de la réunion préparatoire du 5 décembre dernier;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal de libérer les argents nécessaires pour terminer l'aménagement de la salle multifonctionnelle;

Considérant que cette recommandation s'appuie sur les considérations suivantes :

- Les bénévoles ont vendu, depuis deux ans, près de 1000 billets pour des activités devant servir à financer la transformation de l'église en salle multifonctionnelle,



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

- La communauté chrétienne, principale utilisatrice actuelle de l'église, ne s'oppose pas à la transformation de l'église en salle multifonctionnelle,
- Les bancs nuisent à l'organisation d'autres activités que les spectacles ou les messes,
- L'inconfort des bancs a un impact négatif sur l'appréciation des concerts, spectacles et autres activités nécessitant la station assise plus de quinze minutes,
- Les montants amassés lors des activités de financement sont amplement suffisants pour couvrir les derniers travaux nécessaires à la transformation de la salle,
- L'entente avec la Caisse Desjardins D'Autray stipule que le montant de 30 000 \$ versé à la municipalité est pour transformer l'église en salle multifonctionnelle,
- L'engagement constant des bénévoles, depuis près de trois ans, est tourné vers un objectif soit avoir une salle multifonctionnelle viable;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert donne son aval au projet et libère les argents nécessaires pour terminer les travaux de réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS

2016-12-217

TECQ 2014-2018 – Mise à jour de la résolution 2016-10-157

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux
Appuyé par Claude Thouin

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-218

Résultats des profits du Party d'huîtres et répartition de ces profits

Considérant que le conseiller municipal M. Jocelyn Denis mentionne que le Party d'huîtres - Édition 2016 a généré des profits de 12 000 \$;

Considérant que de ces 12 000\$:

- 7500 \$ sont remis à la municipalité pour poursuivre le réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle;
- 4500\$ sont conservés au compte du Service Récréatif pour l'éventuelle construction d'un pont pour les motoneiges souhaitant se rendre au dépanneur Gami;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc

Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal remercie les organisateurs du Party d'huîtres pour ce généreux don et approuve la répartition ci-haut mentionné.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2016**

2016-12-219

Levée de la séance

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Michel Lafontaine

Que la séance soit levée à 8h45.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Guy Paradis, maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Guy Paradis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Paradis, maire